

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE SERRE AGRICOLE PHOTOVOLTAÏQUE

ANNEXE 8 - Dossier agricole



EARL SALIGNON
Monsieur Rémy SALIGNON

Adresse de correspondance :
786 Chemin des Fontanelles
84570 MALEMORT-DU-COMTAT

Adresse du projet :
Lieu-dit « Sur Le Puy »
84570 MALEMORT-DU-COMTAT

☎ 06 17 80 08 46

✉ remy.salignon@hotmail.fr

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE.....	4
I.1. L'EARL SALIGNON.....	4
I.2. Activités et Commercialisation	8
II. DESCRIPTION DU PROJET	12
II.1. Localisation de la serre agricole photovoltaïque.....	12
II.2. Justification de la parcelle	15
II.3. Document d'urbanisme (PLU)	17
II.4. Le projet agricole	18
II.5. Description générale.....	20
II.6. Le partenariat entre Reden Solar et l'EARL SALIGNON	21
II.7. Présentation technique de la serre.....	22
III. INTERET DU PROJET	26
III.1. Intérêt agricole et agronomique	26
III.2. Intérêt humain et social	27
III.3. Intérêt économique	27
III.4. Intérêt environnemental.....	28
IV. REFERENCES REDEN SOLAR & RETOURS D'EXPERIENCES	29
V. LISTE DES ANNEXES	30

TABLEAU DES FIGURES

Figure 1 : Attestation d'affiliation MSA Alpes-Vaucluse & Extrait KBIS.....	4
Figure 2 : Localisation du siège de l'exploitation	6
Figures 3 : Les bâtiments de l'exploitation	7
Figure 4 : Les diverses cultures sur l'exploitation de l'EARL SALIGNON	8
Figure 5 : Parcelle en lyre sur l'exploitation de l'EARL SALIGNON	9
Figure 6 : Territoire desservi par le Canal de Carpentras.....	9
Figure 7 : Exemple de système d'irrigation par goutte-à-goutte.....	10
Figure 8 : Récolte raisin de table – EARL SALIGNON.....	11
Figures 9 : Historique SICA Val de Nesque	11
Figure 10 : Localisation du site de projet– Source Géoportail.....	12
Figure 11 : Plan cadastral normalisé– Source Cadastre.gouv	13
Figure 12 : Prises de vues rapprochées des parcelles.....	14
Figure 13 : Prise de vue rapprochée parcelle n°852.....	15
Figure 14 : Prise de vue rapprochée parcelle n°847.....	15
Figure 15 : Registre parcellaire graphique 2017 de la zone du projet.....	16
Figure 16 : Zonage PLU de la commune de Malemort-du-Comtat	17
Figure 17 : Exemple de culture de fraise hors-sol – Source REDEN Solar	19
Figure 18 : Implantation du projet (vue réduite) – Source Reden Solar.....	22
Figure 19 - Implantation du projet (vue agrandie) - Source: Reden Solar.....	23
Figure 20 : Montage structure d'une serre photovoltaïque - Source : Reden Solar	24
Figure 21 : Ouvrants en façade - Source : Reden Solar.....	24
Figure 22 : Fondations béton extérieures (longrine) - Source : Reden Solar	25
Figure 23 : Coupes transversale & longitudinale type serre multi-chapelles	25
Figure 24 : Exemple de pollution induite par les plastiques des serres tunnels	28
Figure 25 : Carte d'implantation des serres photovoltaïques Reden Solar	29

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

I.1. L'EARL SALIGNON

- N° immatriculation de la société :


Monsieur Rémy SALIGNON est gérant de l'EARL SALIGNON (786 chemin des Fontanelles, 84570 Malemort-du-Comtat), immatriculée sous le numéro SIREN 380 100 255, depuis le 11/12/1990.

La société SALIGNON est une exploitation agricole à responsabilité limitée, active depuis 28 ans. La société est spécialisée dans le secteur d'activité de la culture de la vigne.


Monsieur Rémy SALIGNON est affilié en qualité de « membre de société non salarié agricole à titre principal » auprès de la MSA ALPES-VAUCLUSE antérieurement au 01/01/2000.

Avignon, le 26/09/2019

Attestation d'affiliation société



Code de sécurité :



Pour contrôler cette attestation contactez-nous : <http://verification-attestations.msa.fr>

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues peuvent être contrôlés :
 - en ligne sur notre site www.msa-alpesvaucluse.fr
 - en contactant le Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE ou son délégataire.
 Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

EARL SALIGNON
786 CHE DES FONTANELLES
84570 MALEMORT DU COMTAT

La Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE certifie que l'entreprise

EARL SALIGNON
786 CHE DES FONTANELLES
84570 MALEMORT DU COMTAT

est affiliée auprès de notre organisme depuis une date antérieure au 01/01/2000.

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité
SALIGNON ANNIE	01/11/2009	membre non salarié non affilié
SALIGNON ALAIN	antérieurement au 01/01/2000	membre non salarié non affilié
SALIGNON REMY	antérieurement au 01/01/2000	membre de société non salarié agricole à titre principal

A la date du 26/09/2019
 - la superficie mise en valeur par l'entreprise est de 63,7482 ha dont 59,9198 ha en cultures spécialisées.
 - l'activité NAF 0121z (culture de la vigne) est exercée à titre principal.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.

Mutualité Sociale Agricole ALPES-VAUCLUSE
1, place des Maraîchers 84056 AVIGNON CEDEX
04.90.13.66.66 - www.msa-alpesvaucluse.fr

Greffes du Tribunal de Commerce d'Avignon
2 Boulevard LINDERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr
N° de gestion 1990D40322

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 11 janvier 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro : 380 100 255 R.C.S. Avignon
 Date d'immatriculation : 11/12/1990
 Dénomination ou raison sociale : SALIGNON
 Forme juridique : Exploitation agricole à responsabilité limitée
 Capital social : 92 000,00 Euros
 Adresse du siège : 786 chemin des Fontanelles 84570 Malemort-du-Comtat
 Durée de la personne morale : Jusqu'au 10/12/2080

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant - Associé indéfiniment responsable

Nom, prénoms : SALIGNON Rémy
 Date et lieu de naissance : Le 06/07/1968 à Avignon 84
 Nationalité : Française
 Domicile personnel : 786 chemin des Fontanelles 84570 Malemort-du-Comtat

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement : 786 chemin des Fontanelles 84570 Malemort-du-Comtat
 Activité(s) exercée(s) : Culture de la vigne
 Date de commencement d'activité : 21/11/2018
 Origine du fonds ou de l'activité : Création


OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention n° 160 du 14/01/1999 : Ancienne forme juridique : Gae nouvelle : Earl ancien Co-Gérant partant ; Salignon Alain à compter du 01 décembre 1998 journal : Vaucluse agricole du 17 décembre 1998

- Mention n° 205 du 18/01/2001 : Nouveau Co-Gérant : Latard Jacques ancien capital : 450 000 F nouveau : 92 000 euros ancienne forme juridique : Earl nouvelle : Scea à compter du 20 décembre 2000 journal : Tplon du 19 janvier 2001

- Mention du 01/01/2009 : En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de grande instance de Carpentras ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce d'Avignon. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe d'Avignon décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

Le Greffier



FN DE L'EXTRAIT

Figure 1 : Attestation d'affiliation MSA Alpes-Vaucluse & Extrait KBIS EARL SALIGNON

○ Historique de l'exploitation :

L'exploitation agricole fût créée au XIXème siècle, par les aïeux Monsieur Rémy SALIGNON. Son grand-père exploitait environ 80 ha et son père a commencé en 1956 avec 35 ha. L'exploitation à cette époque était organisée autour des cultures de la vigne (raisin de cuve) et des cerisiers. Les années 70 marquent un tournant stratégique pour la famille SALIGNON, avec la création de la SICA du Val de Nesque. Cette organisation a permis à l'exploitation de basculer dans une autre dimension, grâce à la maîtrise complète de la commercialisation de ses productions.

L'année 1990, marque la création du GAEC avec l'entrée de Rémy SALIGNON dans l'exploitation familiale. A cette époque, la surface exploitée est d'environ 25 ha, principalement en raisin de cuve. En 1995, une crise touche les producteurs de raisin de cuve, l'exploitation SALIGNON est donc contrainte à un arrachage massif de ses vignes. Cet épisode entraine un tournant pour l'exploitation, avec l'arrivée de nouvelles cultures, que sont la cerise et le raisin de table. En 2018, l'exploitation passe en EARL et Rémy SALIGNON reste le seul exploitant de la structure.

Ces dernières années, l'exploitation fait face à des difficultés importantes sur l'atelier cerise, ce qui a amené Rémy SALIGNON à repenser l'organisation de l'exploitation. Il a donc entrepris des démarches pour apporter une nouvelle culture, qui permettrait de répondre aux diverses problématiques de l'exploitation (terrains, trésorerie, emplois...). Il a donc décidé de s'orienter sur la culture de fraise hors-sol.

○ Parcours professionnel de l'exploitant :

Monsieur Rémy SALIGNON:

Diplômé en 1986 d'un BEP Agricole (mécanique agricole), à Carpentras.

Monsieur Mathieu SALIGNON:

Diplômé en 2011 d'un BEP Agricole, à Carpentras.

○ Les mandats de Monsieur Rémy SALIGNON :

- Gérant de l'EARL SALIGNON ;
- Administrateur à la SICA Val de Nesque ;

○ La main d'œuvre :

L'EARL SALIGNON emploie 6 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI), ainsi que 9.2 équivalent temps pleins (ETP).

○ Localisation de l'exploitation et de ses terrains :

Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Malemort-du-Comtat (786 chemin des Fontanelles), à environ 900 m au Sud-Ouest du centre bourg de Malemort-du-Comtat, en limite administrative de Venasque (cf. icône rouge).

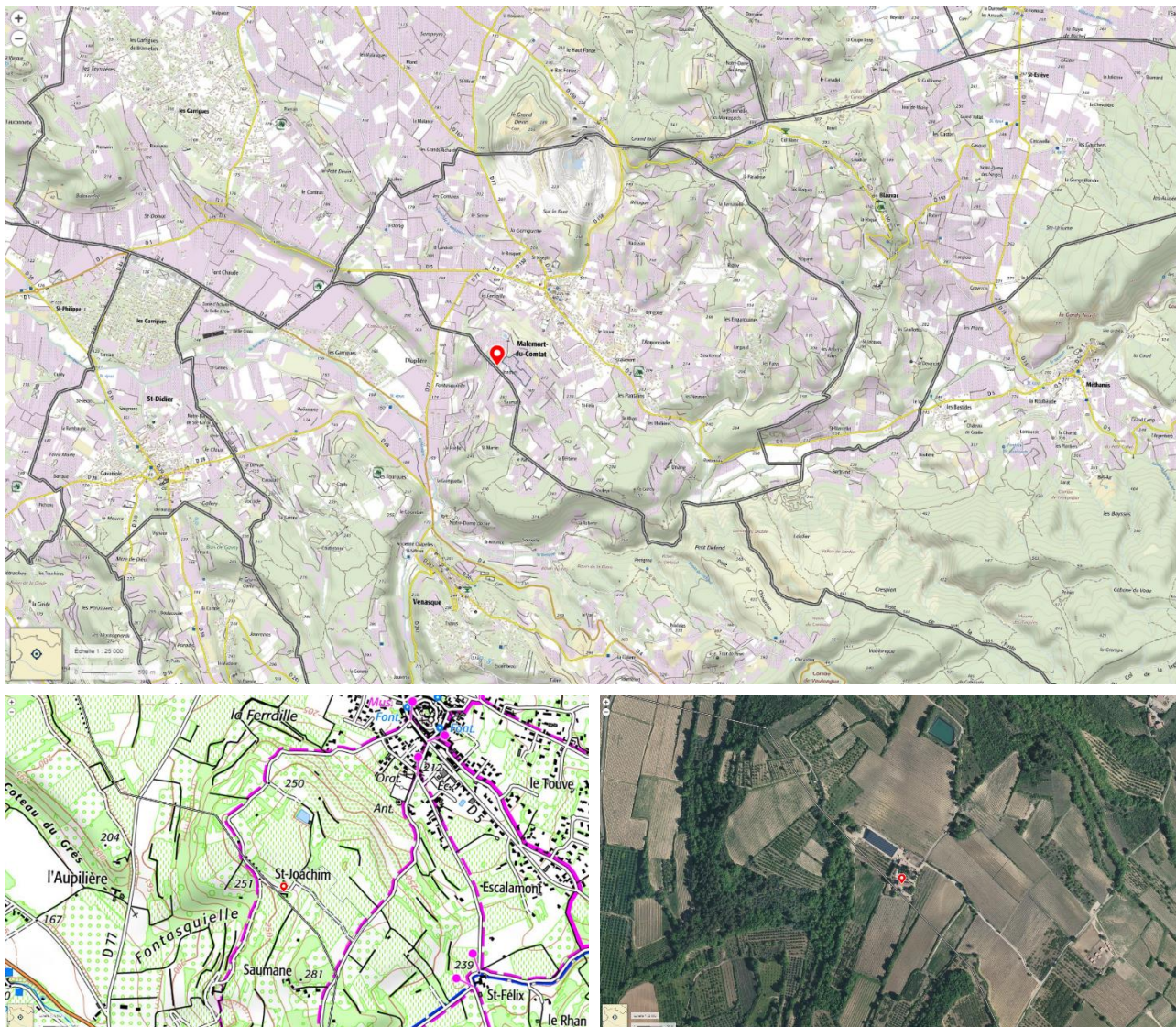


Figure 2 : Localisation du siège de l'exploitation

L'EARL exploite 63ha de terres, dont 53ha en fermage et 10ha en propriétés.

N.B : Le relevé parcellaire MSA 2019, ne correspond pas totalement à la réalité de la surface exploitée.

Les parcelles sont réparties sur plusieurs communes (cf. Annexe 1 - relevé d'exploitation MSA 2019):

- Malemort-du-Comtat : 33,5 ha;
- Venasque : 16 ha ;
- Mazan : 8,5 ha
- Pernes-les-Fontaines : 5 ha ;
- Blauvac : 2 ha.

On note que plus de 50% des terres sont situées historiquement sur la commune de Malemort-du-Comtat, dont la majorité à proximité immédiate du siège de l'exploitation.

○ Le patrimoine bâti:

La taille de l'exploitation (surface exploitée) et la diversité des ateliers, oblige l'EARL à disposer de nombreux outils agricoles. L'exploitation dispose de deux hangars, dont un à couverture photovoltaïque, pour une surface de remisage d'environ 1100 m². L'exploitation dispose aussi d'un logement ouvrier.



Figures 3 : Les bâtiments de l'exploitation

○ Le matériel :

- 5 tracteurs vigneron/vergers ;
- 1 tracteur grande culture ;
- 1 tracto-pelle ;
- 2 pulvérisateurs ;
- 2 atomiseurs ;
- 2 semoirs ;
- 2 remorques ;
- 2 minibus ;
- 3 fourgons ;
- 1 camion benne (3T5).



I.2. Activités et Commercialisation

○ Activités de l'exploitation :

Les principales productions de l'exploitation sont tournées vers la vigne (cuve et raisin de table), l'arboriculture (cerise, figue, olive).

En 2018, le chiffre d'affaires cumulé en France, s'est établi à 490 k€.

Les différents ateliers :

ATELIERS		VARIETES	SURFACE* en hectares (-) *(cadastrales)
ARBORICULTURE	CERISE (IGP VENTOUX)	burla, griotte, summit, ferdiva...	13,98
	FIGUE (AOP VENTOUX)	/	3,28
	OLIVE (HUILE)	/	0,73
VITICULTURE	RAISIN DE TABLE	prima, danlas, muscat, ruby, lavallee, ribolt...	24,08
	RAISIN DE CUVE	viognier, grenache blanc/noir, caladoc, syrah...	13
AUTRES	JACHERES ET CHEMINS	/	7,93
		TOTAL SURFACE	63,00



Figure 4 : Les diverses cultures sur l'exploitation de l'EARL SALIGNON

Mode de conduite :

Les vignes (raisin de table) sont principalement conduites en lyre et les vignes (raisin de cuve) sont conduites en plan vertical et vendangées mécaniquement.



Figure 5 : Parcelle en lyre sur l'exploitation de l'EARL SALIGNON

Les cerisiers sont plantés en 6*5, avec hauteur limitée par la taille (3/4m maximum).

Irrigation :

L'exploitation a optée pour une gestion cohérente de la ressource en eau, sur un territoire disposant d'un réseau d'irrigation agricole structuré. L'exploitation est desservie par le biais du réseau du canal de Carpentras.

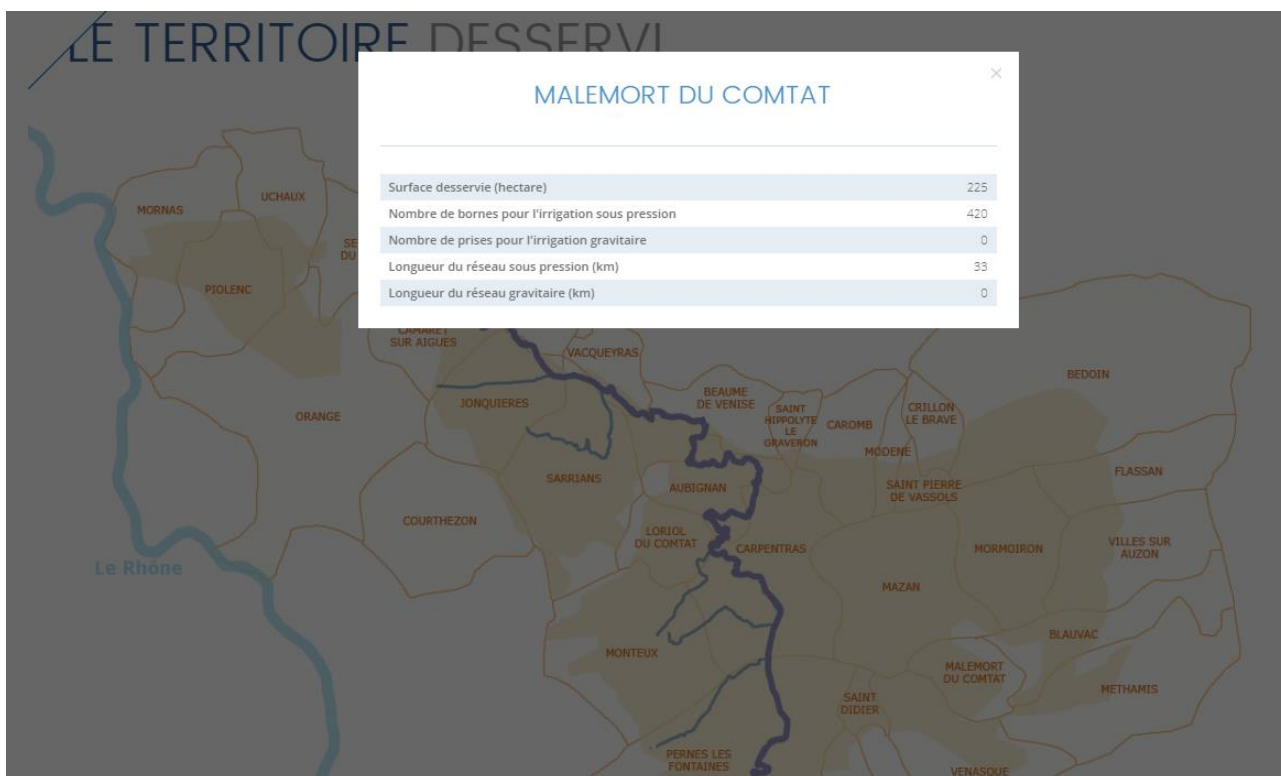


Figure 6 : Territoire desservi par le Canal de Carpentras

L'ensemble des cultures de l'exploitation sont irriguées en goutte-à-goutte.

Sous la serre, il sera mis en place un système de goutte-à-goutte afin d'optimiser au mieux la consommation d'eau et de garantir un bon développement des cultures.



Figure 7 : Exemple de système d'irrigation par goutte-à-goutte, sous serre agricole photovoltaïque - Source Reden Solar

Les productions :

ATELIERS	PRODUCTIONS en T (tonnes)			
	2016	2017	2018	2019
CERISE	57T	44T	33 T	48,8T
FIGUE	11,9T	13T	13 T	Prév 6T
RAISIN DE TABLE	207,6T	149T	184,5 T	Prév 200T



Figure 8 : Récolte raisin de table – EARL SALIGNON

o Commercialisation et Clientèle :

Actuellement l'essentiel de la production (cerise, figue, raisin de table) est distribuée via la SICA Val de Nesque, située sur la commune de Malemort-du-Comtat.

Le raisin de cuve est commercialisé par la coopérative de Mazan et Saint-Didier.



HISTORIQUE

Le Val de Nesque a été créé en 1971 pour offrir une réponse précise à la distribution moderne.

Depuis, ces animateurs n'ont cessé d'améliorer l'efficacité de leur organisation, de la cueillette des fruits à leur livraison.

Situé au cœur du Vaucluse, premier département producteur de cerise et raisin de table, au pied du Ventoux, Val de Nesque bénéficie de l'ensoleillement exceptionnel du Comtat. Ces producteurs comptent parmi les meilleurs de France Val de Nesque commercialise 1 500 t de cerises, 3 000 t de raisins de tables, 300 t d'abricots, 500 t de prunes, 25 % de ces productions sont exportés dans le monde entier (flambeau de l'Export en 1985).

Val de Nesque est devenu Organisation de Producteur en 1997, dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché. Il s'engage à adopter toutes les mesures positives allant vers un respect de l'environnement, tout en apportant une qualité irréprochable aux consommateurs, tant par le goût, l'aspect et l'absence de tous résidus phytosanitaires.

L'objectif reste le même depuis sa création : la qualité des produits doit permettre de conserver une agriculture forte et prospère dans notre belle région et satisfaire pleinement le consommateur.

Figures 9 : Historique SICA Val de Nesque

II. DESCRIPTION DU PROJET

II.1. Localisation de la serre agricole photovoltaïque

Le projet sera implanté sur les parcelles section D n°847-850-851-852, du cadastre communal de Malemort-du-Comtat (84570), d'une superficie totale de 30 770 m².

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
000	D	847	Sur le Puy	12 930 m ²
000	D	850	Sur le Puy	5 279 m ²
000	D	851	Sur le Puy	4 161 m ²
000	D	852	Sur le Puy	8 400 m ²

TOTAL : 30 770 m²

Les parcelles sont localisées au lieu-dit « Sur-le-Puy » sur les hauteurs de la commune, en limite communale de Venasque. Elles présentent une topographie assez plane, avec une légère déclivité Nord-Ouest/Sud-Est. Elles se situent à 150m du siège de l'exploitation, au sein d'un vaste parcellaire de vignes / vergers, propriété de l'EARL.

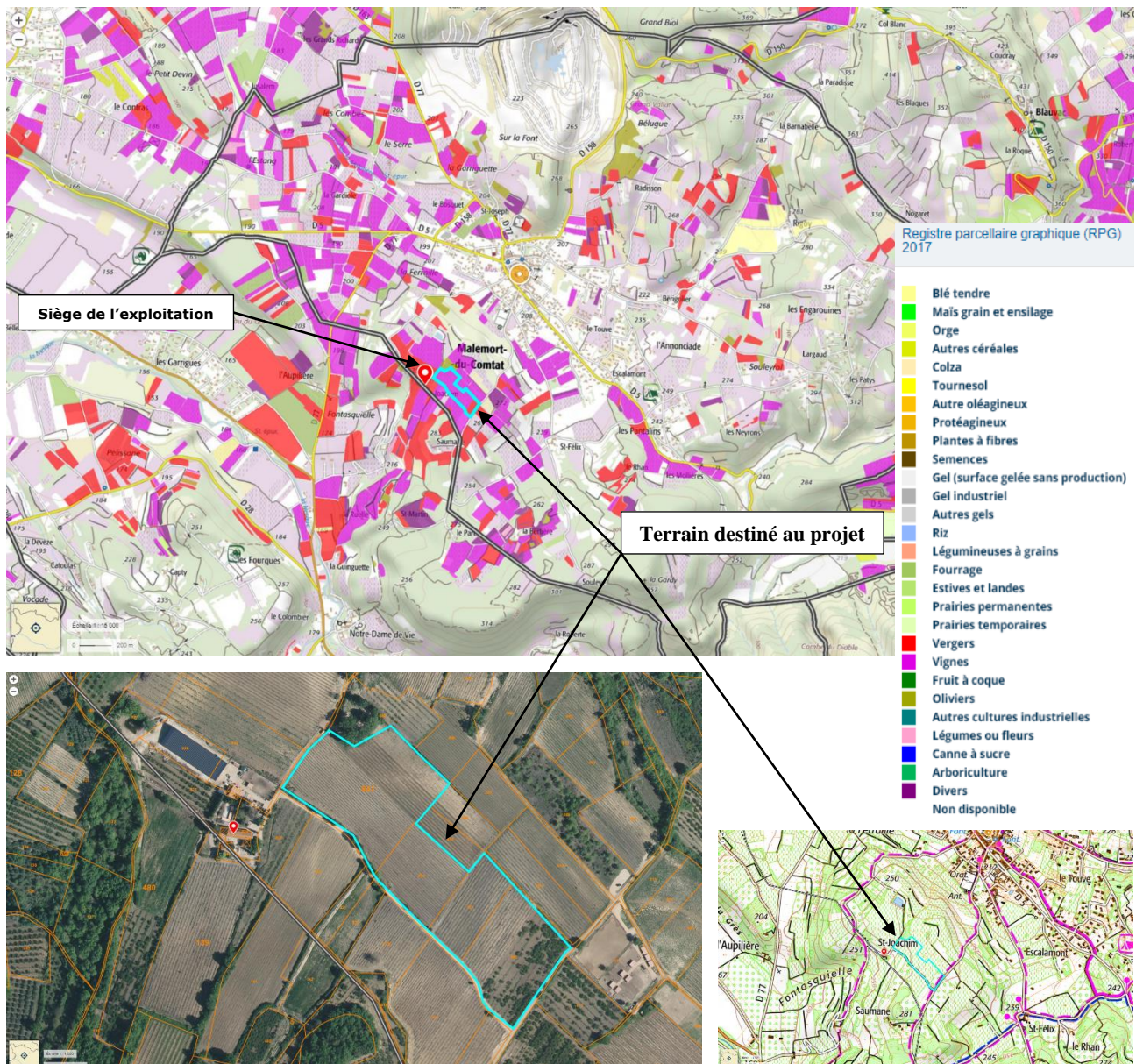


Figure 10 : Localisation du site de projet- Source Géoportail

Département : VAUCLUSE Commune : MALEMORT-DU-COMTAT	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : AVIGNON Cité Administrative 84097 84097 AVIGNON Cedex 9 tél. 04 90 27 71 91 -fax cdif.avignon@dgfp.finances.gouv.fr
Section : D Feuille : 000 D 02 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 01/10/2019 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	

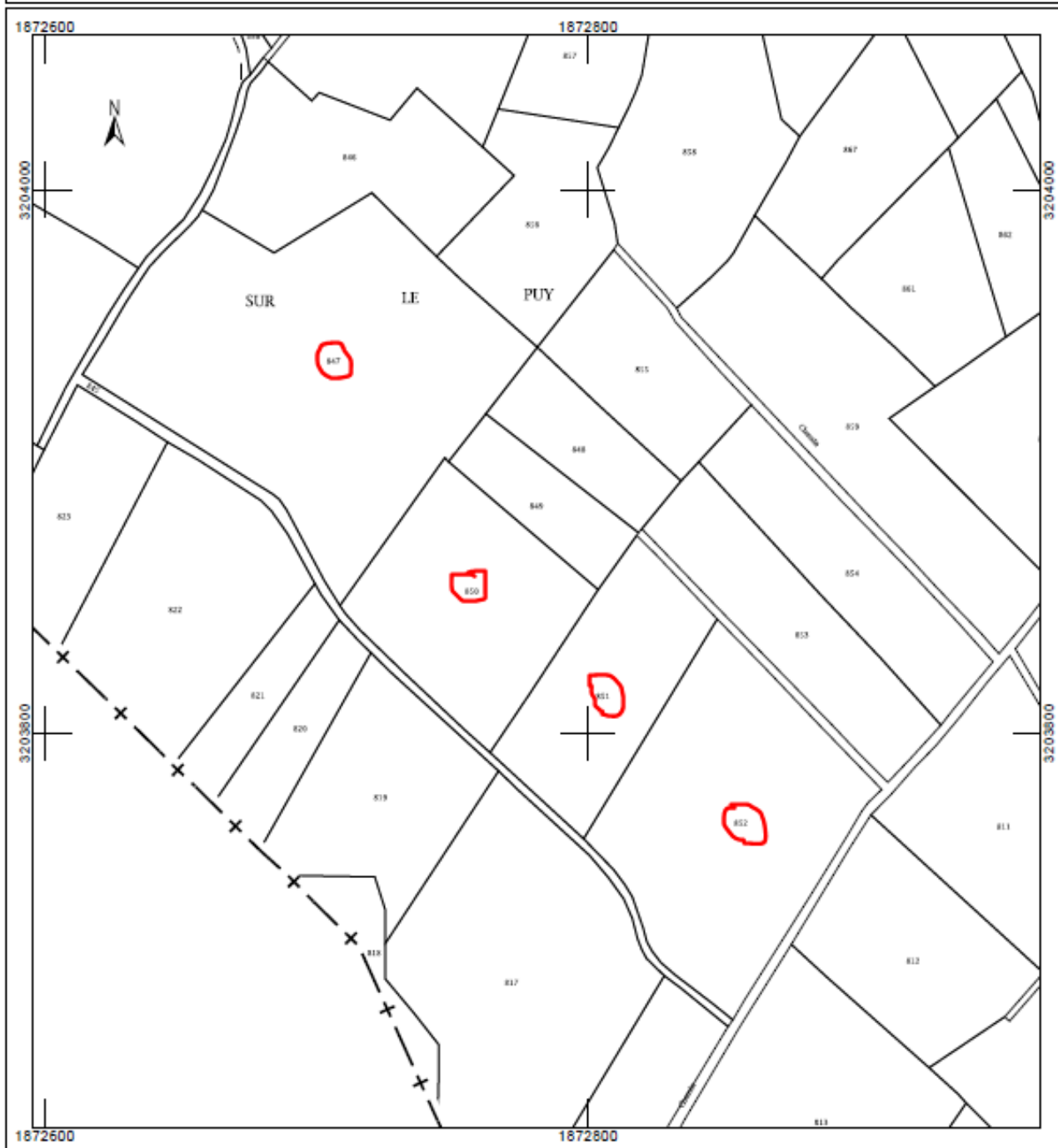


Figure 11 : Plan cadastral normalisé– Source Cadastre.gouv



Figure 12 : Prises de vues rapprochées des parcelles

II.2. Justification de la parcelle

Les parcelles de la future serre agricole photovoltaïque sont aujourd'hui non cultivées. De vieux cerisiers et des vieilles vignes ont été arrachés en 2018-2019. Seule la parcelle n°847 est encore occupée par des vignes.



Figure 13 : Prise de vue rapprochée parcelle n°852



Figure 14 : Prise de vue rapprochée parcelle n°847

Le choix des parcelles est justifié pour diverses raisons, que le reste du parcellaire de l'exploitation n'offre pas :

- Unité foncière (en propriété) disponible ;
- Superficie exploitable suffisante ;
- Proche de l'exploitation ;
- Disponibilité du réseau électrique (soutirage);
- Eloigné des riverains ;

De plus, le terrain d'implantation dispose de plusieurs atouts majeurs :

- Disponibilité du réseau d'irrigation ;
- Topographie sans relief, nécessitera peu de remaniement de sol.

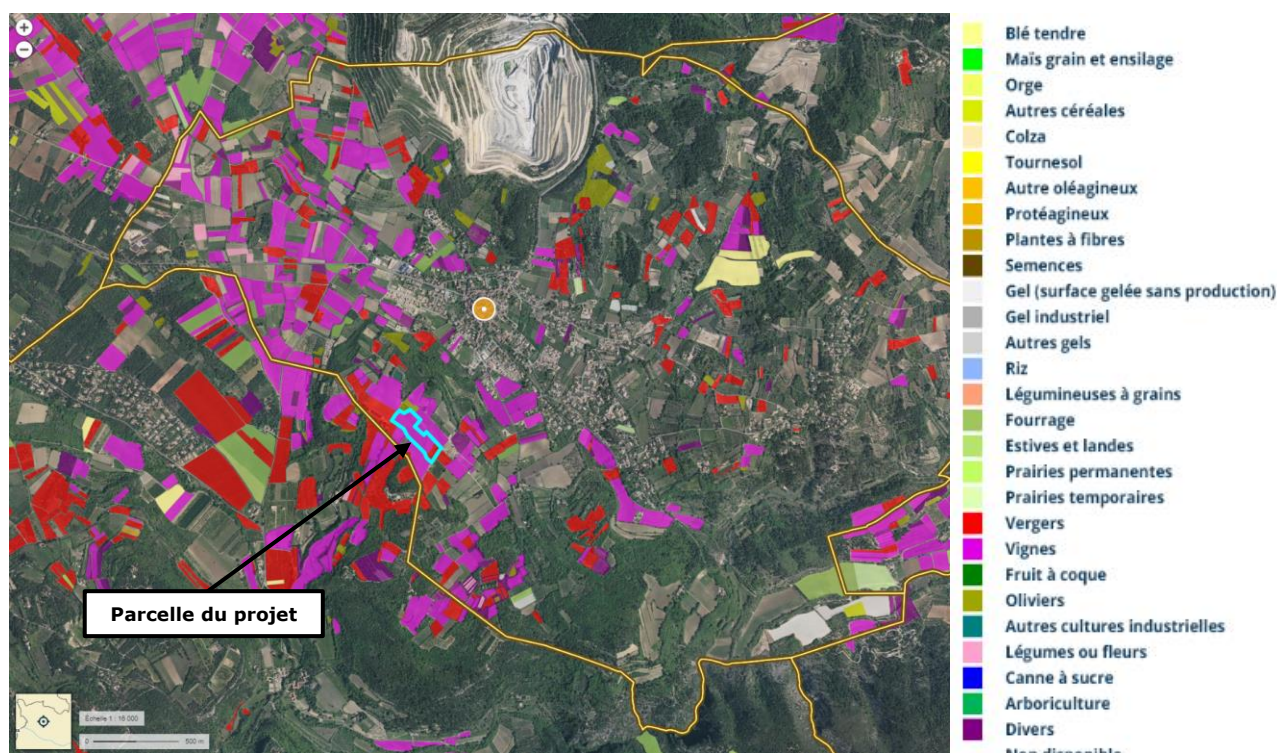


Figure 15 : Registre parcellaire graphique 2017 de la zone du projet

II.3. Document d'urbanisme (PLU)

○ Zonage au document d'Urbanisme :

La commune de Malemort-du-Comtat est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), document approuvé le 03/11/2017.

Le zonage graphique classe le secteur de la serre en zone Agricole (A) et le règlement écrit autorise :

1- Les constructions et installations, nécessaires à l'exploitation agricole, à savoir :

- *Les bâtiments techniques (hangars, remises, caveaux...).*

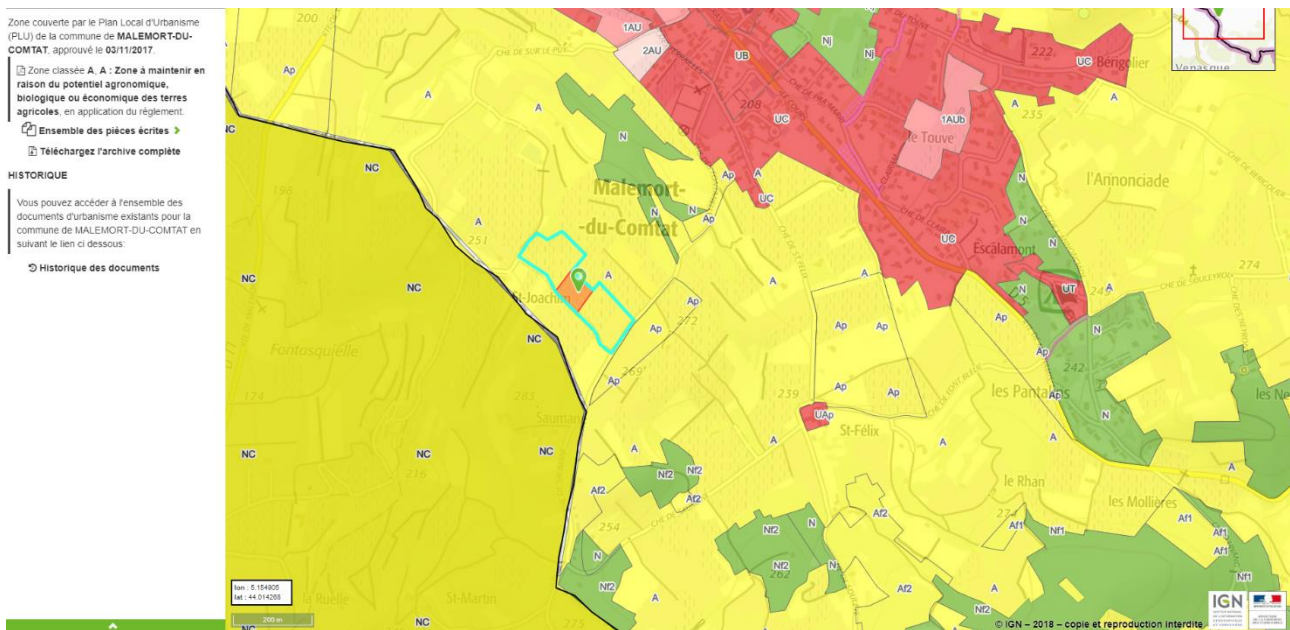


Figure 16 : Zonage PLU de la commune de Malemort-du-Comtat

II.4. Le projet agricole

○ Objectifs et enjeux de l'EARL SALIGNON

Face à de nombreuses difficultés de maintenir l'atelier cerise sur l'exploitation, Monsieur SALIGNON réfléchit depuis quelques années à convertir une partie des cerisiers vers des cultures économiquement plus rentables et plus facile à travailler. La combinaison entre la drosophile suzukii (mouche) et la difficulté de recruter de la main d'œuvre pour les ceuilletes, ont finit de convaincre l'exploitant d'arracher une partie des cerisiers, afin de libérer des terrains et d'entamer un nouveau virage stratégique.

L'EARL souhaite cultiver des fraises hors-sol, sous le label « fraise de Carpentras ». Le choix de cette culture et le mode de conduite s'explique par diverses raisons :

- Pour une grande partie, les terres ont déjà été cultivées en vigne ;
- La nécessité pour l'exploitation d'avoir des revenus au printemps ;
- Les sols sont argileux, ce qui rend la culture de la fraise en pleine terre impossible ;
- Maintenir et fidéliser la main d'œuvre sur l'exploitation.

L'EARL sera accompagnée dans la mise en œuvre de cette culture par des techniciens agricole de l'association de la fraise de Carpentras. Monsieur SALIGNON, à d'ors-et-déjà entrepris de nombreuses démarches (rencontres/échanges avec des confrères, discussions avec la SICA du Val de Nesque, avec des techniciens, ou encore avec des vendeurs de plants...). Par ailleurs, avant la construction de la serre photovoltaïque, Monsieur SALIGNON aura déjà installé l'atelier sur l'exploitation, avec la mise en place de serre tunnel (environ 8000 m²).

A noter, que cette nouvelle orientation a permis le retour sur l'exploitation de son fils, enthousiaste à l'idée de travailler la fraise en culture sous abris.

Le projet de serre photovoltaïque permettra de répondre aux objectifs suivants :

- **Décaler** la production et éviter les risques météorologiques ;
- **Développer** la production de fraises hors sol et pérenniser l'exploitation ;
- **Etendre** les périodes de production, de récoltes ;
- **Faire croître** la production de l'atelier sous abris afin d'alimenter la SICA ;
- **Augmenter la production** en offrant une protection climatique, ce qui permettra de travailler de nouvelles cultures sur l'exploitation ;
- **Protéger des intempéries** et plus particulièrement du gel ainsi que des ravageurs ce qui permettra de limiter le développement des maladies, en particulier sur les cultures sensibles ;
- **Améliorer** les conditions de travail pour les salariés et l'image de l'exploitation.

o Les productions envisagées

Les productions envisagées sous la serre agricole photovoltaïque sont les suivantes :

- Fraises hors-sol sur la totalité de la serre ;



Figure 17 : Exemple de culture de fraise hors-sol – Source REDEN Solar

La culture sous serre agricole photovoltaïque va permettre la protection des cultures contre les maladies et les aléas climatiques, tout en assurant une qualité de travail aux employés.

La production estimée est d'environ 40 T/ha et sera commercialisée via la SICA du Val de Nesque, partenaire historique de l'exploitation SALIGNON.

L'installation de la serre agricole photovoltaïque permettra d'augmenter le chiffre d'affaires de manière significative, avec un estimatif compris entre 100k€ à 120k€.

L'exploitation de la serre permettra dans un premier temps de maintenir l'ensemble des emplois (8 emplois / hectare) et d'inscrire durablement le fils de Monsieur SALIGNON sur l'exploitation.

Le projet permettra de pérenniser l'exploitation, générera des emplois et donc bénéficiera au développement local.

II.5. Description générale

Un projet global :

Agriculture + Production d'énergie électrique
=
Développement durable et éco-citoyen

- ➔ Construction et mise à disposition d'une serre multi-chapelles VENLO, en acier galvanisé, avec chapelle en verre trempé, sur une surface totale de 11 881 m².
- ➔ Mise à disposition en 2021, suivant la parution des résultats de l'appel d'offres du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.
- ➔ Première récolte prévue en 2021/2022.

II.6. Le partenariat entre Reden Solar et l'EARL SALIGNON

D'une part :

La société Reden Solar, fabricant français de modules photovoltaïques, installateur et exploitant de centrales photovoltaïques, prend à sa charge le bâti (structure + fondations de la serre de type Venlo) et la construction du bassin de rétention des eaux de pluies en conformité avec le Dossier Loi sur L'Eau (DLE), en contrepartie de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque installée sur les pans sud de la couverture, d'une **puissance unitaire de 1179 kWc**.

D'autre part :

Monsieur Rémy SALIGNON conserve à sa charge, les aménagements intérieurs de la serre (outillage, gouttière, irrigation...) et les investissements liés à la production agricole (plants...).

REDEN Solar
Les Serres Agricoles Photovoltaïques
Un partenariat gagnant-gagnant

Reden Solar

- ✓ Prise en charge de la construction de la serre
- ✓ Exploitation électrique de la serre



Exploitant Agricole

- ✓ Prise en charge des équipements intérieurs
- ✓ Exploitation agricole de la serre



circuit court
agriculture raisonnée
moins d'intrants
confort de travail
lutte contre les maladies
protection aléas climatiques
maîtrise de l'eau
cultures de saison

**Il s'agit d'un investissement agricole réfléchi,
d'une réelle importance pour la pérennité et le développement de
l'entreprise.**

II.7. Présentation technique de la serre

○ Emprise foncière de la serre (caractéristiques techniques) :

- **Longueur :** 200,8 m
- **Largeur :** 68,46 m
- **Hauteur au faitage :** 5,30 m
- **Emprise de la serre :** 11 881 m²
- **Superficie parcelles :** 30 770 m²

La serre a été prévue afin d'occuper au mieux le terrain existant (cf. Figure 18 et Figure 19).

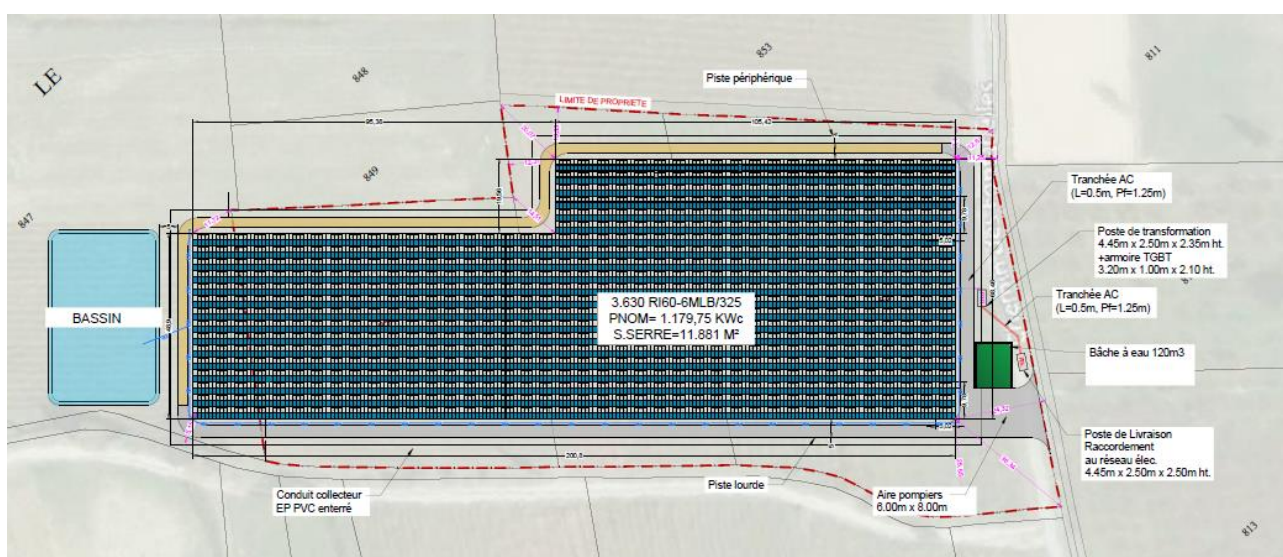


Figure 18 : Implantation du projet (vue réduite) – Source Reden Solar

→ Construction de type multi-chapelles.



Figure 20 : Montage structure d'une serre photovoltaïque - Source : Reden Solar

→ La structure de la serre sera en acier galvanisé et recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord.



Figure 21 : Ouvrants en façade - Source : Reden Solar

- Elle reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures (dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm).



Figure 22 : Fondations béton extérieures (longrine) - Source : Reden Solar

- Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.
- Elle sera préassemblée en usine et montée en moins de 8 semaines.

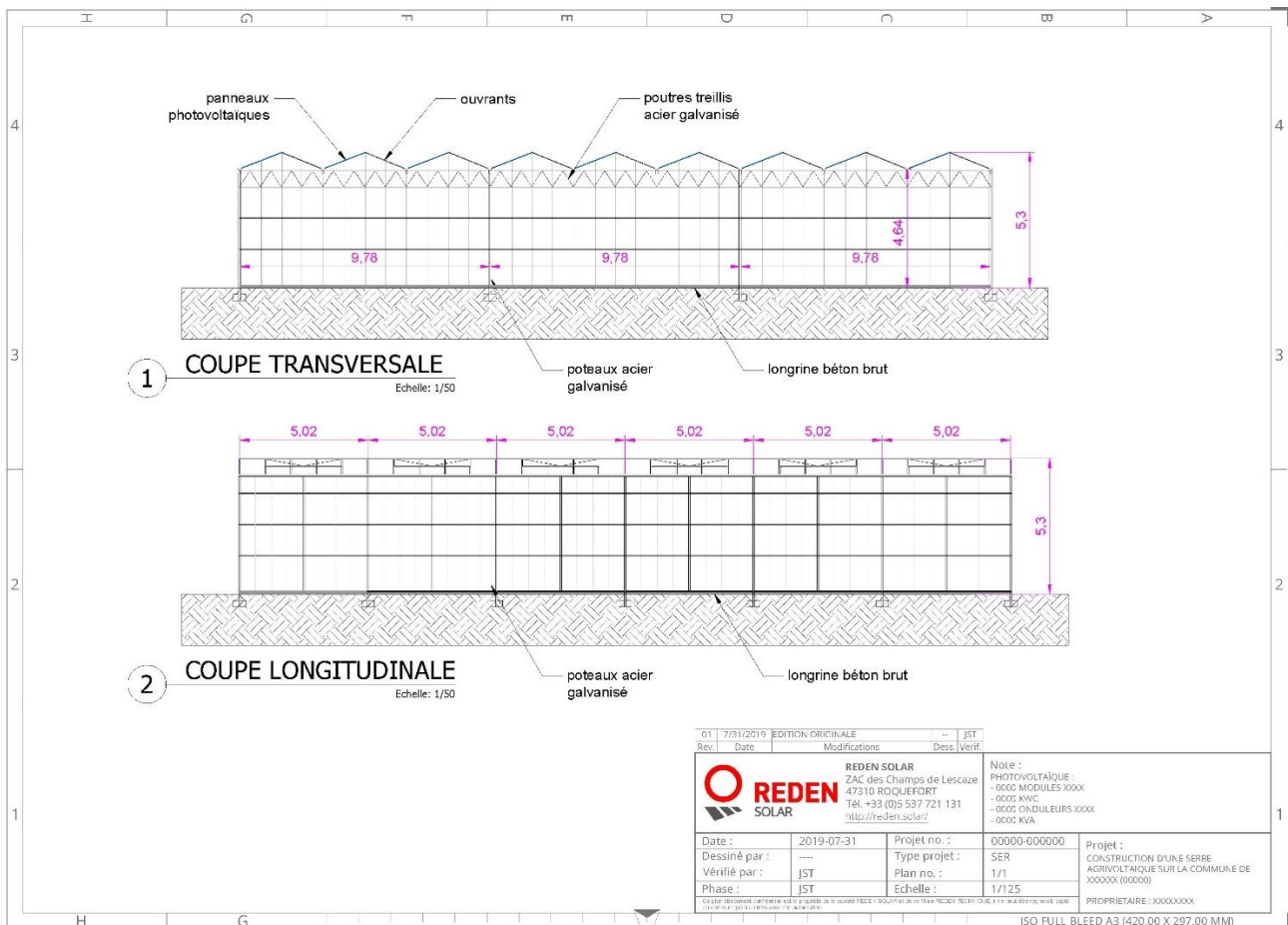


Figure 23 : Coupes transversale & longitudinale type serre multi-chapelles - Source : Reden Solar

III. INTERET DU PROJET

III.1. Intérêt agricole et agronomique

Des atouts indéniables :

- Outil de production plus performant :
 - o Gommage des aléas climatiques : vent, pluie, grêle, contamination, maîtrise des productions.
 - o Températures plus régulées et moins amplifiées (grâce au grand volume d'air dans la serre) ; gel et températures froides en hiver et chaleur agressive en été (semi-ombre) mieux contrôlés.
- Maîtrise de l'hygrométrie, avec un système d'irrigation contrôlé et d'ouvertures automatiques en toiture programmables.
- Évaporation maîtrisée due au confinement de la serre, ce qui engendrera des économies d'eau.
- Réduction des apports en eaux d'environ 35%, par rapport à des serres traditionnelles.
- Rallongement des saisons printanières et estivales, sécurisation de la production, pas de morte saison entre décembre et mars.
- Utilisation de traitements considérablement réduite par une meilleure gestion de l'humidité et du vent (conduite en PBI facilitée).
- Lessivage réduit donc apport d'engrais minimalisé.
- Homogénéité des cultures, amélioration de leur commercialisation et développement du circuit court grâce à une fidélisation de la clientèle tout au long de l'année, diminution des pertes causées notamment par les aléas climatiques.
- Rationalisation de la consommation des terres cultivées par un regroupement des cultures dans une serre monobloc.
- Regroupement des cultures : gain de production, gain de temps, meilleure planification et suivi des productions et des récoltes.

III.2. Intérêt humain et social

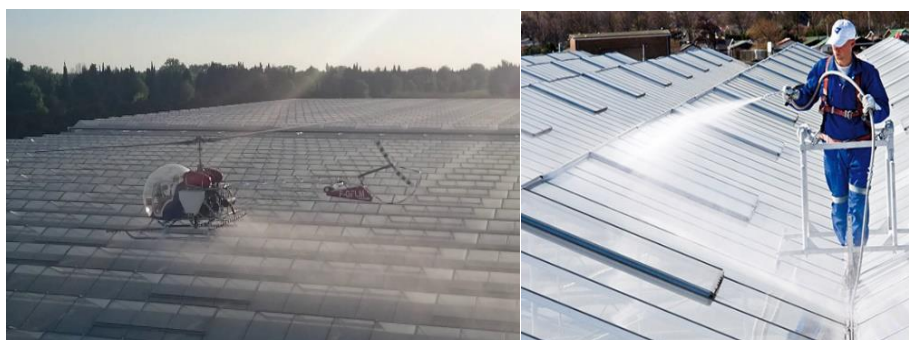
Au-delà des atouts pour les cultures, la serre agricole photovoltaïque permet d'améliorer de manière significative les conditions de travail, en diminuant la pénibilité du travail.

A l'abri des intempéries, la durée de travail sur l'exploitation est augmentée et le personnel travaillant dans ce nouvel environnement climatique acquière de nouvelles compétences.

- Une gestion du temps de travail assouplie, avec la possibilité de travailler malgré les intempéries (pluie, neige, vent, froid...).
- Gain de temps, de productivité, moins de déplacements et donc de fatigue.
- Création d'au minimum 1 emploi temps plein et pérennisation des emplois actuels.

III.3. Intérêt économique

- Un coût de production (€/m²) plus faible :
 - o pas d'amortissement de la serre, pas de changement des plastiques, des structures, pas de blanchiment...



- Optimisation du rendement à l'hectare : assainissement des cultures.
- Sécuriser une production face aux aléas climatiques.
- Outil évolutif, qui permet de varier les productions.
- Amélioration de l'image environnementale et écologique de l'entreprise grâce à l'utilisation d'une serre photovoltaïque.
- Augmentation du chiffre d'affaires entre 100 000 € et 120 000 €.

Il s'agit d'un investissement lourd et impossible à porter par l'exploitation de Monsieur Rémy SALIGNON.

Reden Solar ne verse pas de redevance au producteur qui prend à sa charge les équipements intérieurs de la serre, ainsi que ceux liés aux cultures.

III.4. Intérêt environnemental

La serre agricole photovoltaïque, dont l'exploitation/maintenance est sécurisée par la revente de l'électricité, permet la création d'un cercle vertueux :

- Développement d'une agriculture de saison à faible empreinte carbone.
- Evite l'utilisation de serres tunnels (où les plastiques doivent être changés tous les 5 ans environ, représentant une quantité importante de déchets).

En France 76 700 tonnes d'emballages et de plastiques agricoles ont été collectés en 2018.

- Diminution importante (environ 35%) de la consommation en eau grâce à la gestion de l'hygrométrie ainsi qu'à la nécessité d'apporter moins d'eau aux cultures, en raison d'une évapotranspiration plus faible qu'en serre classique.

Production d'une électricité propre et des tonnes de CO2 évitées :

- o Elle produira environ 1 700 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle électrique de 350 foyers ;
- o Elle évitera l'émission d'environ 70 tonnes annuelles de CO2.



Figure 24 : Exemple de pollution induite par les plastiques des serres tunnels

IV. REFERENCES REDEN SOLAR & RETOURS D'EXPERIENCES

Pionnier et leader français de l'agrivoltaïsme (serre photovoltaïque) depuis 2009.

Période	Nombre de serres réalisées pendant la période	Surface totale	Puissance totale
Avant AO CRE	5	30,2 ha	22 MWc
AO CRE1	12	31 ha	23 MWc
AO CRE2	10	32,9 ha	26 MWc
AO CRE3	19	42,2 ha	41 MWc
AO CRE4 (en cours, yc 4.8)	29	58 ha	45 MWc
TOTAL	75	194,3 ha	157 MWc

L'ensemble de la gestion d'exploitation et de la maintenance des serres est assurée par les équipes de REDEN Solar.

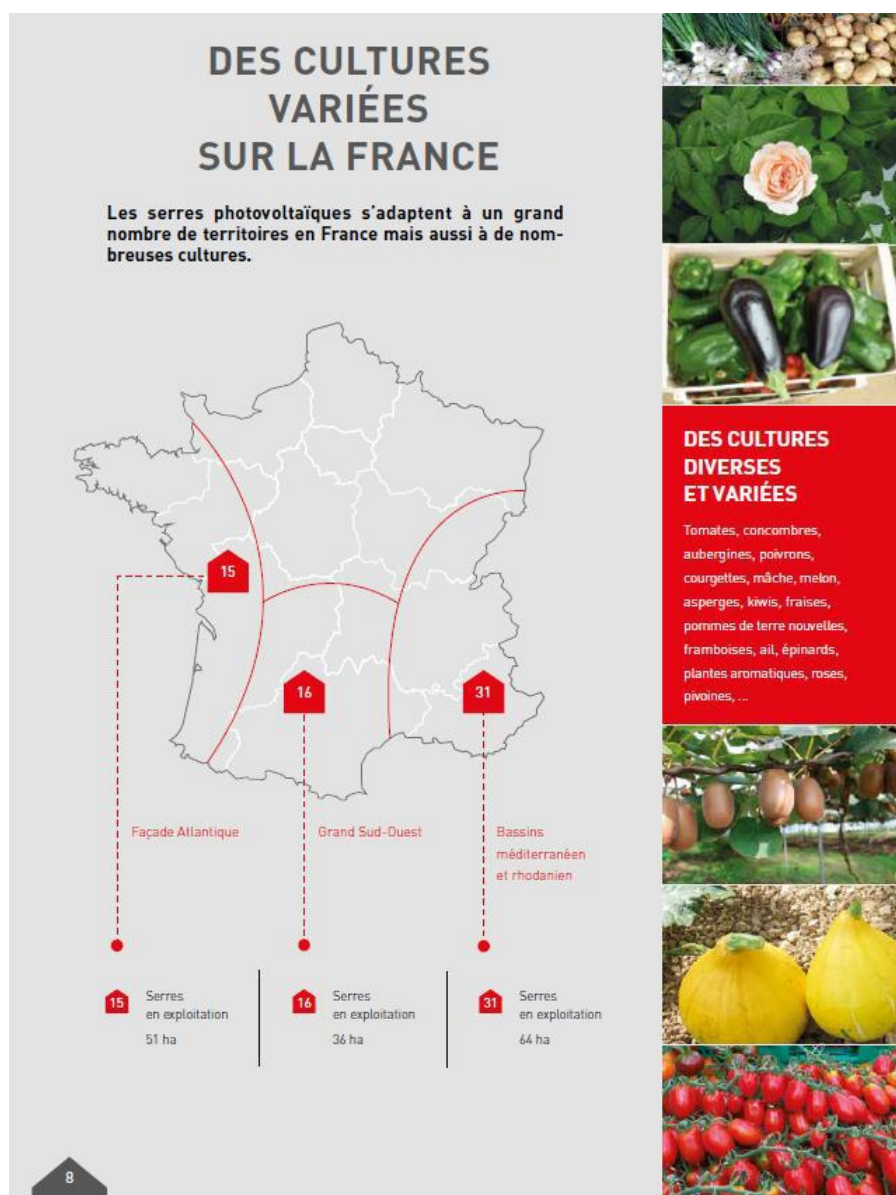


Figure 25 : Carte d'implantation des serres photovoltaïques Reden Solar

V. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Relevé d'exploitation MSA 2019.
- Annexe 2 : Présentation des solutions agricoles de REDEN Solar.

ANNEXE 1
-
RELEVÉ D'EXPLOITATION MSA 2019

Avignon, le 27 Mars 2019

Exp: MSA Alpes-Vaucluse - Siège Social 1, Place des Maraîchers - CS 60505 84056 AVIGNON CEDEX 9
104824

EARL SALIGNON
786 CHE DES FONTANELLES
84570 MALEMORT DU COMTAT

RELEVÉ D'EXPLOITATION

situation cadastrale au : 01/01/2019

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Group Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A					Ca
84	018	S	00048		AK	0173		J 03	VI			160	00		19249	F 19	LA NESQUE	
					AK	0173		K 03	T			037	50		1237	F 19	LA NESQUE	
					* TOTAL COMMUNE DE BLAUVAC								197	50		20486		SALIGNON ALAIN JEAN CHARL
84	070	+	00132		D	0637		01	VI			060	82		21820	F 16	LA FERAILL	
								* TOTAL DU COMPTE =				060	82		21820		PATRIMOINE VAUCLUSE INVES	
84	070	C	00021	O	D	0725		02	T			017	04		1079	F 08	LES COSTES	
								* TOTAL DU COMPTE =				017	04		1079		CIBRARIO JACQUES JEAN MAR	
84	070	C	00112	O	D	1097		01	VI			009	00		3229	F	LES PLANTI	
								* TOTAL DU COMPTE =				009	00		3229		CORRADO HELENE MICHELE MA	
84	070	L	00047		A	0139		02	VE			021	75		2868	D 08	LA PLAINE	
					A	0180		03	T			017	00		807	D 01	LE CHEMIN	
					A	0181		04	T			005	08		160	D 01	LE CHEMIN	
					A	0593		02	VE			021	30		2810	D 08	L AIRE VIE	
					B	0138		02	VI			050	10		12158	D 08	PEIRE FIOT	
					B	0357		01	VI			045	85		16450	D 08	TINARGUE	
					C	0158		02	VI			042	30		10266	D 16	FONT NEUVE	
					C	0883		03	VI			001	20		190	D 16	LA BERTIER	
					C	0919		02	VE			059	50		7848	D 08	LA BERTIER	
					D	0804		01	VI			096	37		34573	D 08	SUR LE PUY	
					D	0812		02	VE			042	86		5654	D 08	SUR LE PUY	
					D	1259		03	VI			031	45		4979	D 08	LES SABLIE	

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé
(4) 19 PATURES 16 RAISIN DE TABLE 08 CULTURES FRUITIERES 01 SCOP PLAINE ET DEFAV



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur Cultures Spécialisées (2)	Non Taxée (3)					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Group Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A				Ca	EurosCts	(4)	(3)
84	070	L	00047		D	1266		01 T				0 41	32		3597	D	16	LES SABLIE		
												* TOTAL DU COMPTE =		4 76 08	102360					
84	070	L	00068		A	0613		01 T				0 16	77		1460	D	16	L AIRE VIE		
														0 01	65		210	D	01	L AIRE VIE
														0 23	00		2003	D	16	L AIRE VIE
														0 17	67		1538	D	16	L AIRE VIE
														J 02	VE		3333	D	01	LES PATYS
														0 28	89		10365	D	09	LE CLOUVET
														0 47	00		12398	D	09	CAMP LEYDI
														0 29	28		4635	D	16	LES SABLIE
												* TOTAL DU COMPTE =		1 89 53	35942					
84	070	N	00013	O	A	0666		01 VI				0 31	92		11451	F	14	LE SERRE		
														0 34	09		8273	F	01	SAINT FELI
														0 26	35		2295	F	14	CAMP LEYDI
														0 34	40		8347	F	01	SAINT FELI
												* TOTAL DU COMPTE =		1 26 76	30366					
84	070	N	00063		D	0098		01 J				0 02	90		368	F	01	JARDINS DU		
												* TOTAL DU COMPTE =		0 02 90	368					
84	070	N	00064		A	0076		03 VI				0 32	06		5074	F	08	LES COMBES		
														0 15	47		735	F	08	LES COMBES
														0 14	00		887	F	08	LES COMBES
														0 35	00		8494	F	16	LES COMBES
														0 21	50		2836	F	08	LES COMBES
														0 40	16		1908	F	08	LES COMBES
														0 42	30		15176	F	16	L AIRE VIE
														0 46	30		11235	F	16	LE SERRE
														0 25	57		2226	F	08	BOUTAREAU
														0 18	57		2450	F	08	LA GAVOITT
														0 15	03	OLIVE	204	F	08	LA GAVOITT
														0 06	40		844	F	01	BERIGOLIER
														0 06	41		845	F	08	BERIGOLIER
														0 12	48		1646	F	08	LES COSTES
														0 18	09		2386	F	01	LES COSTES
														0 31	35		4136	F	01	LES COSTES
														0 14	70		3878	F	08	SAINT FELI
														0 41	50		10071	F	16	SUR LE PUY
														0 68	30		5946	F	16	LES PLANTI
														0 08	80		3158	F	16	LES PLANTI
														0 20	70		984	F	14	LES PLANTI

RENOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé
(4) 16 RAISIN DE TABLE 01 SCOP PLAIN ET DEFAV 09 CULT FRUITIERES IRR 14 COTES DU VENTOUX
08 CULTURES FRUITIERES

Réf : 38010025500021

RELEVÉ D'EXPLOITATION

EARL SALIGNON

situation cadastrale au : 01/01/2019

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub.Fisc CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca				
84	070	N	00064		D	1102		K 01 VI				0	24	00	8611	F 08	LES PLANTI	
* TOTAL DU COMPTE =												55869		93730			NEYRON HUGUETTE VICTORIA	
84	070	N	00107	O	C	0030		02 VE				0	12	73	1678	F 01	CLAIRAM	
* TOTAL DU COMPTE =												01273		1678			NEYRON VINCENT JEAN MARIE	
84	070	R	00181	O	B	0351		02 VE				0	13	77	1817	F 08	TINARGUE	
					B	0352		02 VE				0	10	25	1352	F 08	TINARGUE	
					D	0726		J 02 T				0	21	40	1356	F 08	LES COSTES	
					D	0726		K 01 VI				0	09	18	3294	F 08	LES COSTES	
* TOTAL DU COMPTE =												05460		7819			ROUX SOLANGE MICHELLE ROS	
84	070	S	00001		A	0480		02 VE				0	06	03	796	F 08	SUR LA FON	
					C	0731		03 VI				0	14	71	2327	F 01	LES MOLLIE	
					C	0735		02 VI				0	60	50	14680	F 16	LES MOLLIE	
					C	1145		01 VI				0	52	00	18656	F 16	LES MOLLIE	
					C	1145		01 VI				0	39	90	14315	F 14	LES MOLLIE	
					D	0858		02 T				0	50	90	3223	F 14	SUR LE PUY	
					D	0883		03 VI				0	83	80	13264	F	SUR LE PUY	
					D	1382		02 T				0	57	89	3666	F 14	LA FERAILL	
* TOTAL DU COMPTE =												36573		70927			SALIGNON ALAIN JEAN CHARL	
84	070	S	00029		D	0183		01 J				0	01	47	186	F 01	JARDINS DU	
* TOTAL DU COMPTE =												00147		186			SALIGNON PIERRE JOSEPH JE	
84	070	S	00079		A	0664		J 02 T				0	90	00	5700	F 16	LE SERRE	
					A	0664		K 01 VI				2	37	30	85134	F 14	LE SERRE	
					D	0851		03 VI				0	41	61	6586	F 16	SUR LE PUY	
					D	0852		J 02 T				0	42	00	2660	F 08	SUR LE PUY	
					D	0852		K 01 VE				0	42	00	11079	F 08	SUR LE PUY	
* TOTAL DU COMPTE =												45291		111159			SALIGNON ALAIN JEAN CHARL	
84	070	S	00090		D	0857		02 VE				0	20	71	2732	D	SUR LE PUY	
* TOTAL DU COMPTE =												02071		2732			SALIGNON REMY CHARLES MAR	
84	070	S	00107		D	0817		01 VI				0	95	80	34368	F 01	SUR LE PUY	
					D	0819		03 VI				0	22	15	3506	F 16	SUR LE PUY	
					D	0819		03 VI				0	22	15	3506	F 14	SUR LE PUY	
					D	0820		02 VI				0	16	20	3930	F 08	SUR LE PUY	
					D	0821		02 VI				0	15	07	3658	F 08	SUR LE PUY	
					D	0822		02 VI				0	30	00	7279	F 14	SUR LE PUY	

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé (4) 08 CULTURES FRUITIERES 01 SCOP PLAINE ET DEFAV 16 RAISIN DE TABLE 14 COTES DU VENTOUX



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur Cultures Spécialisées (2)	Non Taxée (3)			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Group Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A				Ca	EurosCts
84	070	S	00107		D	0822		02 VI				0	30	00	7280	F	16	SUR LE PUY
					D	0823		J 02 T				0	20	00	1268	F	16	SUR LE PUY
					D	0823		K 01 VI				0	10	50	3768	F	16	SUR LE PUY
					D	0825		02 VI				0	31	90	7741	F	01	SUR LE PUY
					D	0826		02 VE				0	26	40	3482	F	08	SUR LE PUY
					D	0844		02 VI				0	84	36	20471	F	14	SUR LE PUY
					D	0845		02 VI				0	19	50	4733	F		SUR LE PUY
					D	0846		J 03 VI				0	16	20	2565	F	01	SUR LE PUY
					D	0847		02 VI				0	72	21	17523	F	01	SUR LE PUY
					D	0847		02 VI				0	57	09	13853	F	14	SUR LE PUY
					D	0848		03 VI				0	19	89	3149	F	14	SUR LE PUY
					D	0849		03 VI				0	16	94	2682	F	14	SUR LE PUY
					D	0850		02 VI				0	42	79	10384	F	01	SUR LE PUY
					D	0850		02 VI				0	10	00	2427	F	16	SUR LE PUY
					D	1509		J 01 VI				2	22	00	79644	F	14	SUR LE PUY
					D	1509		K 02 T				1	00	10	6340	F	14	SUR LE PUY
								* TOTAL DU COMPTE =				9	81	25	243557			SALIGNON ALAIN JEAN CHARL
84	070	S	00127		D	0818		04 VE		OLIVE		0	10	60	145	F	08	SUR LE PUY
								* TOTAL DU COMPTE =				0	10	60	145			SALIGNON REMY CHARLES MAR
								* TOTAL COMMUNE DE MALEMORT DU COMTAT				33	40	82	727097			
84	072	C	00734		I	1176		03 VI				0	10	42	2418	F	14	LESTAGNAU
					I	1178		03 VI				0	30	56	7095	F		LESTAGNAU
					I	1180		03 VI				0	01	65	383	F	14	LESTAGNAU
					I	1182		03 VI				0	03	50	813	F	14	LESTAGNAU
					I	1184		03 T				0	27	23	1293	F	14	LESTAGNAU
								* TOTAL DU COMPTE =				0	73	36	12002			COULOT PASCAL JEAN-MARIE
84	072	L	00216		I	0102		03 VI				0	20	10	4666	D	16	MOREL
					I	0395		03 VI				0	69	90	16227	D	08	DENDEYMASQ
					I	0407		03 VI				0	70	40	16344	D	14	LESTAGNAU
					I	0414		03 VI				0	24	10	5596	D	14	LESTAGNAU
					I	0415		03 VI				0	29	10	6755	D	14	LESTAGNAU
					I	0423		J 03 T				0	20	00	950	D	14	LESTAGNAU
					I	0423		K 03 VI				0	12	10	2810	D	14	LESTAGNAU
					I	0429		03 VI				0	29	70	6896	D	14	LESTAGNAU
					I	0436		03 VI				0	37	40	8682	D	14	LESTAGNAU
					I	0437		03 VI				0	07	00	1624	D	14	LESTAGNAU
					I	0438		03 VI				0	13	60	3158	D	14	LESTAGNAU
					I	0442		03 VI				0	10	00	2321	D	08	LESTAGNAU
					I	0450		02 VI				0	42	60	12359	D	16	LESTAGNAU
					I	0578		02 VI				0	32	80	9517	D	16	LES MALAUQ
					I	0799		03 VI				0	26	90	6245	D	14	DENDEYMASQ

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé
(4) 16 RAISIN DE TABLE 01 SCOP PLAINE ET DEFAV 08 CULTURES FRUITIERES 14 COTES DU VENTOUX

Réf : 38010025500021

RELEVÉ D'EXPLOITATION

EARL SALIGNON

situation cadastrale au : 01/01/2019

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE		
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur (2)	Culture Spécialisée (4)		Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTC	Sub.Fisc CLASSE	Group Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A					Ca
84	072	L	00216		I	1177		03	VI			0	71	10	16506	D	14	LESTAGNAU
					I	1179		03	VI			0	25	44	5905	D		LESTAGNAU
					I	1181		03	VI			0	09	39	2180	D	14	LESTAGNAU
					I	1183		03	VI			0	06	74	1564	D	14	LESTAGNAU
					I	1185		03	VI			1	00	17	23254	D	14	LESTAGNAU
					* TOTAL DU COMPTE =							6	58	54	153559			LATARD ROGER DENIS BAPTIS
84	072	L	00217		H	0072		03	VI			0	29	40	6826	F	14	LA MOLANCE
					H	0074		03	VI			0	20	60	4782	F	01	LA MOLANCE
					* TOTAL DU COMPTE =							0	50	00	11608			LATARD ROGER DENIS BAPTIS
84	072	N	00048		I	0422		01	VI			0	27	75	9955	F	14	LESTAGNAU
					I	0422		01	VI			0	27	75	9955	F	01	LESTAGNAU
					* TOTAL DU COMPTE =							0	55	50	19910			NEYRON HUGUETTE VICTORIA
					* TOTAL COMMUNE DE MAZAN							8	37	40	197079			
84	088	B	01352		AH	0876		01	T			1	81	00	53480	F	16	L ESPERANC
					* TOTAL DU COMPTE =							1	81	00	53480			BOYAC ANNIE ROSE MARCELLE
84	088	S	00359		AN	0198		01	VI			0	52	05	16476	F		LA COMBE
					AN	0199		01	VI			0	84	60	26778	F	14	LA COMBE
					AN	0215		01	VI			1	45	00	45897	F	17	LA COMBE
					AN	0216		01	VI			0	20	80	6584	F	08	LA COMBE
					* TOTAL DU COMPTE =							3	02	45	95735			SALIGNON REMY CHARLES MAR
					* TOTAL COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES							4	83	45	149215			
84	143	F	00051		A	0937		01	VE			0	13	42	2548	F	08	SAINT MART
					A	0938		02	VE			0	12	40	1257	F	08	SAINT MART
					* TOTAL DU COMPTE =							0	25	82	3805			FERRIER ALAIN GERARD
84	143	L	00057		A	0435		03	VI			0	29	40	1674	F	16	PLAINE DU
					A	0436		03	VI			0	29	40	1674	F	16	PLAINE DU
					B	0040		04	VI			0	33	50	1060	F	08	LE PARC
					B	0042		02	VI			0	48	50	3993	F	16	LE PARC
					* TOTAL DU COMPTE =							1	40	80	8401			LATARD JACQUES LOUIS FRAN
84	143	L	00076		A	0434		03	VI			0	56	90	3242	F	16	PLAINE DU
					* TOTAL DU COMPTE =							0	56	90	3242			LATARD ROGER DENIS BAPTIS

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé
 (4) 14 COTES DU VENTOUX 01 SCOP PLAINE ET DEFAV 16 RAISIN DE TABLE 17 VIN DE TABLE
 08 CULTURES FRUITIERES



DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur Cultures Spécialisées (2)		Non Taxée (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Groupe Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca				EurosCts	(4)
84	143	L	00077		A	0075		01 VI				0 44	00		5572	F	16	SABLIERES	
												* TOTAL DU COMPTE =		0 44	00	5572			LATARD ROGER DENIS BAPTIS
84	143	L	00105	O	G	0430		J 02 VE				0 77	80		7880	F	08	LA LAUSE	
												0 25	00	1155	F	01	LA LAUSE		
												0 20	00	2027	F	08	LA LAUSE		
												0 11	80	1196	F	08	LA LAUSE		
												0 80	00	1581	F	01	CARROUFRA		
												0 38	50	3900	F	08	CARROUFRA		
												0 20	00	923	F	01	CARROUFRA		
												* TOTAL DU COMPTE =		2 73	10	18662			LONG JEAN CLAUDE EMILE MA
84	143	S	00100		A	0074		01 VI				0 17	65		2234	F		SABLIERES	
												0 08	20	379	F	14	FONTASQUIE		
												1 02	40	2025	F	14	FONTASQUIE		
												0 09	00	911	F	14	FONTASQUIE		
												0 09	00	087	F	14	FONTASQUIE		
												0 22	73	132	F		FONTASQUIE		
												0 26	10	4958	F	14	SAINT MART		
												0 10	50	104	F	14	SAINT MART		
												0 30	10	2479	F	14	LE PARC		
												* TOTAL DU COMPTE =		2 35	68	13309			SALIGNON REMY CHARLES MAR
84	143	S	00122		A	0139		01 VI				1 46	90		18602	F	16	SAINT JOAC	
												0 39	00	3210	F	14	SAINT JOAC		
												0 40	00	1847	F	16	SAINT JOAC		
												0 36	30	2989	F	08	SAINT JOAC		
												0 01	22	011	F	20	SAINT MART		
												1 28	00	10538	F	08	SAINT JOAC		
												* TOTAL DU COMPTE =		3 91	42	37197			SALIGNON ALAIN JEAN CHARL
84	143	S	00135		A	0144		J 02 VE				0 90	00		9117	F	01	SAINT MART	
												0 14	00	647	F	08	SAINT MART		
												0 27	20	2756	F	08	SAINT MART		
												0 31	90	2626	F	08	SAINT MART		
												0 48	85	4948	F	08	SAINT MART		
												0 74	55	7552	F		SAINT MART		
												0 26	85	2719	F		SAINT MART		
												0 24	60	2492	F	08	SAINT MART		
												0 49	40	9381	F	08	SAINT MART		
												0 21	40	1761	F	16	LE PARC		
												* TOTAL DU COMPTE =		4 08	75	43999			SALIGNON REMY CHARLES MAR
* TOTAL COMMUNE DE VENASQUE												15 76	47	134187					

Parcellaire total 64 35 64 1228064
 Total R.C. des terres taxées 1228064 dont 2945,93 en propriété
 Total R.C. des terres en cultures normales 66071

RENOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé
 (4) 16 RAISIN DE TABLE 08 CULTURES FRUITIERES 01 SCOP PLAIN ET DEFAV 14 COTES DU VENTOUX
 20 PARCOURS

ANNEXE 2

-

PRESENTATION DES SOLUTIONS AGRICOLES DE REDEN SOLAR



L'Agrivoltaïsme, une solution agronomique mûre
Présentation des solutions agricoles de Reden Solar :
Un modèle approuvé et reconnu



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques

Un partenariat gagnant-gagnant

Reden Solar

- ✓ Prise en charge de la construction de la serre
 - ✓ Exploitation électrique de la serre



Exploitant Agricole

- ✓ Prise en charge des équipements intérieurs
 - ✓ Exploitation agricole de la serre



circuit court
agriculture raisonnée
moins d'intrants
confort de travail
lutte contre les maladies
protection aléas climatiques
maîtrise de l'eau
cultures de saison

REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques

Une expérience inégalée

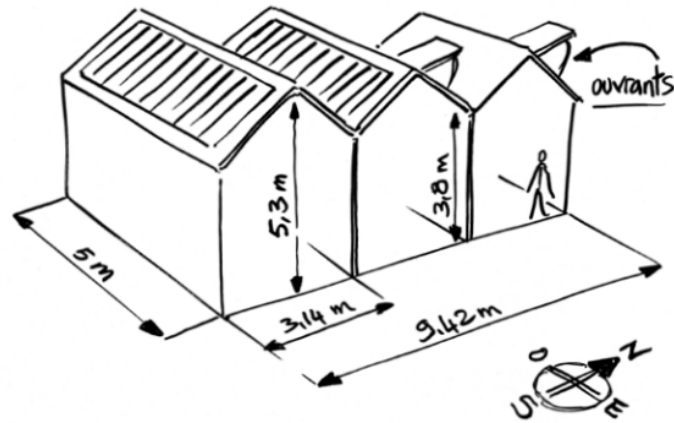
Période	Nombre de serres réalisées pendant la période	Surface totale	Puissance totale
Avant AO CRE	5	30,2 ha	22 MWc
AO CRE1	12	31 ha	23 MWc
AO CRE2	10	32,9 ha	26 MWc
AO CRE3	19	42,2 ha	41 MWc
AO CRE4 <i>(en cours, yc 4.8)</i>	29	58 ha	45 MWc
Total	75	194,3 ha	157 MWc

➔ *L'ensemble de la gestion d'exploitation et de la maintenance des serres est assurée par les équipes de Reden Solar*

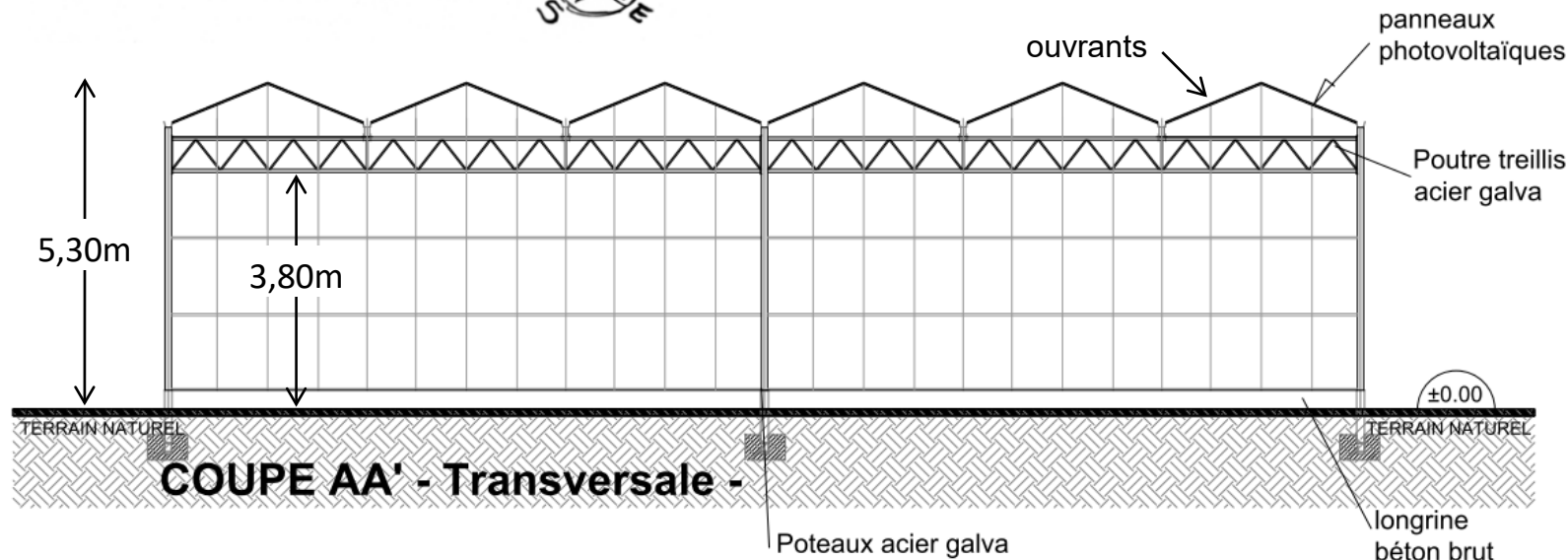
REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques

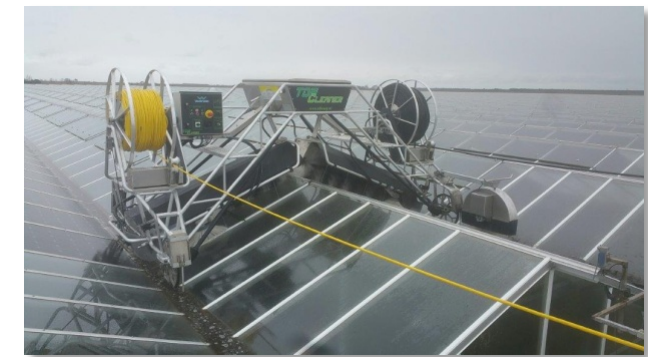
Un modèle technique approuvé et reconnu



- Structure verre multi-chapelle « Venlo »
- Ouvrants latéraux pivotants ou par enroulements
- Structure de la serre prévue pour des charges de cultures suspendues ou tuteurées
- Parties basses des parois en polycarbonate ruptible sur zones en PPRi
- Maîtrise des conditions climatiques avec sondes T°C/hygrométrie



Nettoyage automatisé en toiture



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques au service de la formation

Partenariat avec le lycée agricole Etienne Restat de Sainte Livrade (47)

- Mise à disposition d'un outil pédagogique et économique avec une serre de 10.000m²
- Accompagnement depuis 2017 :
 - Méthodologie
 - Equipements
 - Suivi hebdomadaire



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques : MARAÎCHAGE

Exemples de réussites



Pionnier de l'agrivoltaïsme



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques : MARAÎCHAGE

Exemples de réussites



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques : HORTICULTURE

Exemples de réussites



St Valentin 2019

Fête des Mères 2018



REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques : ARBORICULTURE

Exemples de réussites

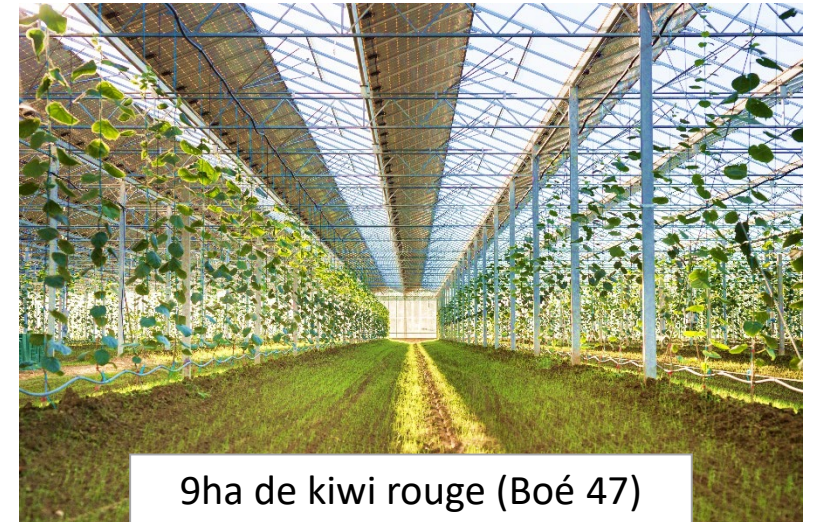


Pépinières



Kiwi vert

Citronnier



9ha de kiwi rouge (Boé 47)

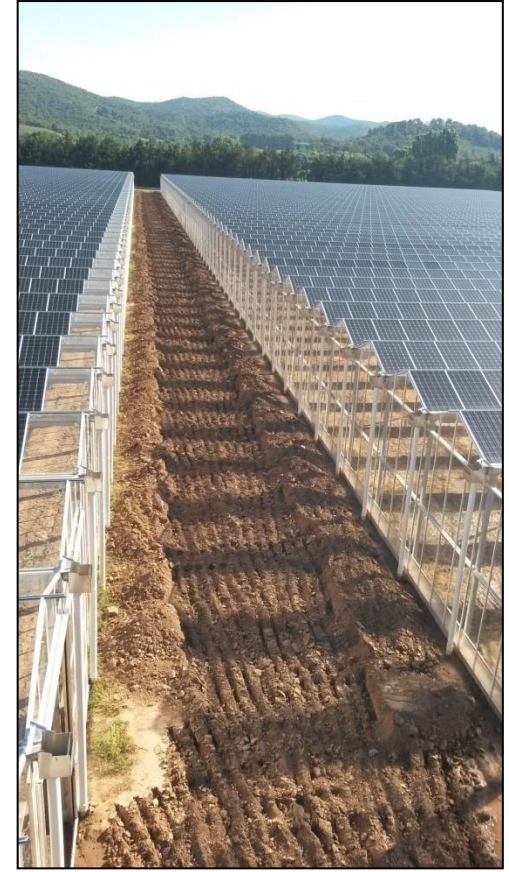
REDEN Solar

Les Serres Agricoles Photovoltaïques

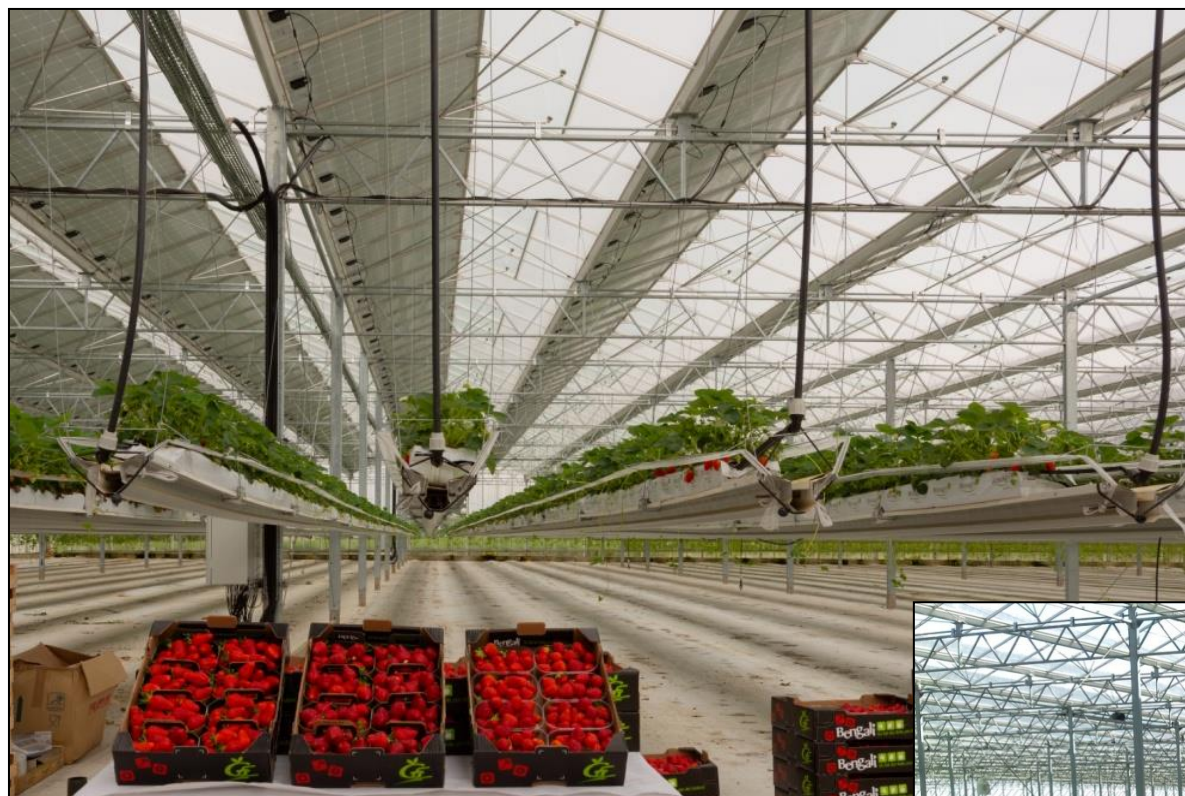
Une serre récompensée

- ✓ Depuis près de 5 ans, Johan Bernardin cultive avec succès fruits et légumes sous ces serres agricoles photovoltaïques, et c'est grâce à la qualité gustative et agronomique de ses cultures, que Charlotte Entraigues a été désigné « Meilleur Ouvrier de France 2018 » dans la catégorie Primeur





La serre agricole vue de l'extérieur



La serre agricole vue de l'intérieur

Les panneaux photovoltaïques



Toiture photovoltaïque



Les panneaux vus de l'intérieur de la serre



*Pans nord vitrés
Pans sud équipés de panneaux
photovoltaïques*